



Assemblée

Distr. générale
22 mai 2026
Français
Original : anglais

Vingt-neuvième session

Kingston, 29 juillet-2 août 2024

Point 7 de l'ordre du jour

**Rapport annuel du Secrétaire général présenté en application
du paragraphe 4 de l'article 166 de la Convention**

Rapport présenté par la Secrétaire générale de l'Autorité internationale des fonds marins en application du paragraphe 4 de l'article 166 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer

Additif

1. À la trente et unième session de l'Assemblée, la Secrétaire générale a confirmé que les informations concernant les mois de mai, juin et juillet 2024 figureraient dans un additif au rapport annuel portant sur cette année. Le présent additif a été établi à cette fin.
2. Au cours de la vingt-neuvième session, le rapport annuel du Secrétaire général a été présenté en deux parties : la première sous la forme d'un document officiel portant la cote [ISBA/29/A/2](#), et la seconde sous la forme d'un rapport illustré intitulé « Pour une gouvernance précautionneuse et responsable du patrimoine mondial des océans fondée sur la science, la solidarité et la transparence », disponible en anglais et en français. Le rapport illustré faisait le point des activités menées entre juillet 2023 et juin 2024, dont il donnait un aperçu. Un rapport supplémentaire a également été présenté sur la mise en œuvre du plan d'action de l'Autorité à l'appui de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable ([ISBA/29/A/5](#)), dans lequel il était rendu compte des progrès accomplis au cours de la période allant de juin 2023 à juin 2024.
3. Le 29 juillet 2024, le Secrétaire général a présenté son rapport annuel et apporté les mises à jour ci-après au rapport officiel ([ISBA/29/A/2](#)).
4. En ce qui concernait la composition de l'Autorité, le Secrétaire général a précisé que l'adhésion de Saint-Marin à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, le 19 juillet 2024, porterait à 170 le nombre de membres de l'Autorité.
5. Pour ce qui était des informations à communiquer en application de l'article 84 de la Convention, le Secrétaire général a indiqué que le Panama avait communiqué les informations voulues le 23 juin 2024.



6. S'agissant des missions permanentes auprès de l'Autorité, le Secrétaire général a salué le fait que le nombre de représentants permanents auprès de l'Autorité continue d'augmenter. Outre les 39 membres qui maintenaient déjà une mission permanente auprès de l'Autorité, il s'était félicité de l'accréditation des nouveaux représentants permanents du Ghana et des Fidji.

7. L'atelier scientifique qui s'est tenu en juin 2024 a marqué une première étape vers l'identification d'espèces indicatrices des eaux abyssales. Cette activité s'inscrivait dans le cadre de la mise en œuvre continue de l'Initiative pour la connaissance durable des fonds marins, financée conjointement par des contributions de la Commission européenne, de la République de Corée et du Viet Nam.

8. En mai 2024, le Secrétariat a participé à la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, tenue à Saint John's, et organisé deux manifestations parallèles. La première portait sur la manière de mettre à profit les partenariats afin de favoriser l'avancement et le leadership des femmes dans la recherche sur les grands fonds marins, à l'appui d'une gouvernance durable de l'océan. La seconde concernait l'exploitation des connaissances, de la technologie, de l'innovation et des capacités des petits États insulaires en développement dans le but de faire progresser la recherche sur les grands fonds marins au profit de l'humanité.

9. Le Secrétaire général a également indiqué que le groupe d'experts intersessions avait tenu un atelier en présentiel à Kingston, du 27 au 29 juin 2024, afin d'établir des seuils environnementaux relatifs au bruit sous-marin, à la turbidité et à la toxicité. Cette réunion avait été organisée afin de faire converger les travaux menés par les trois sous-groupes et de leur permettre d'examiner les possibles interactions entre les diverses contraintes environnementales pouvant résulter de l'exploitation minière.
